



## JOURNAL MUNICIPAL - MARS 2011

### Le mot du Maire

D'ici à la fin de l'année, la réforme des collectivités locales sera largement engagée. Celle-ci modifiera vraisemblablement de façon importante l'organisation de notre territoire. Il est probable que les maires des communes perdront lors des prochains renouvellements des conseils municipaux une partie de leurs prérogatives et verront leurs marges d'action financière diminuées. Les nouvelles règles d'élection avec des listes bloquées et paritaires féminiseront de façon importante les conseils municipaux et communautaires. C'est là sans doute l'un des bons aspects de la réforme.

A ce jour, nous ne connaissons rien du projet qui sera présenté par le préfet au mois d'avril prochain. Plusieurs options sont théoriquement possibles :

**La communauté de communes reste en l'état.**

Rassemblant plus de 5000 habitants, notre communauté peut ne pas être modifiée.

**La communauté se fond dans un grand ensemble civraisien**

Ce projet a déjà été évoqué... La nouvelle communauté regrouperait les 40 communes du Pays Civraisien.

**La communauté disparaît et ses communes rejoignent en ordre dispersé d'autres communautés.**

Ce cas de figure semble le moins probable

Vous trouverez dans ce journal deux articles, l'un concernant la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales, l'autre présentant l'analyse territoriale du canton de Gençay réalisée par l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire. Cette analyse démontre l'existence d'un bassin de vie débordant largement les limites de notre canton. Or, la prise en compte des bassins de vie est l'un des critères à considérer

Un autre aspect de la réforme est la diminution du nombre de syndicats intercommunaux. Ces syndicats ont été constitués pour apporter de meilleurs services aux habitants. Si certains sont devenus obsolètes, nombre d'entre eux, restant à l'échelle humaine, doivent être préservés. L'expérience nous montre que la création de structures de grande taille n'apporte pas toujours un service amélioré et plus performant.

Veillons donc à ne pas détruire ce qui marche bien.

Je puis vous assurer que le conseil municipal et moi-même examinerons avec la plus grande attention le projet que nous soumettra le préfet. Nous ferons les propositions qui nous semblent utiles pour préserver au mieux les services de qualité et de proximité que nous vous devons. Nous vous tiendrons au courant. Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour défendre nos intérêts.

### SOMMAIRE :

- Travaux réalisés ou en cours, assainissement : pages 2 et 3
- Informations diverses : page 4
- Réforme territoriale, analyse territoriale du canton : pages 5 et 6
- Marchés : page 6
- Informations de la Communauté de communes : page 7
- Biodiversité sur la commune de Gençay : pages 8, 9 et 10
- Communiqués divers : pages 11 et 12
- Informations pratiques : page 13
- Associations : Judo : pages 14 et 15
- La Clouère, notre patrimoine à tous : page 16





# Travaux

## PLAN DE CIRCULATION :

Le plan de circulation et de stationnement est mis en œuvre progressivement compte tenu du coût important des travaux à réaliser.

Nous l'avons appliqué pour l'aménagement du rond-point : route de Magné, des rues de l'Abbé Gauffreteau, de l'Aumônerie et de la Paix.

Il sera pris en compte pour l'étude de la circulation du champ de foire, des rues de Civray et du Palateau et autour de la mairie. Des réunions de quartier sont organisées pour prendre l'avis des riverains.

## VOIRIE :

Le Conseil général, au cours du premier semestre 2011, a prévu la réfection des chaussées par un enrobé à chaud des voies suivantes :

- Route départementale 741, du pont de Gençay au carrefour rue du Palateau (ancien garage Bouzier),
- Route départementale 1, du giratoire de Magné au carrefour de la place du champ de foire.

### Rue de l'Aumônerie :



Fin des travaux : envisagée pour la mi-avril.



## ATELIERS MUNICIPAUX :

Les ateliers municipaux ont été clôturés.

Deux bornes amovibles ( pour travaux, accès pompiers...) vont être installées prochainement pour interdire l'accès de la cour de la salle de réunion du « Château d'eau » aux véhicules particuliers.



L'accès à la salle pour l'alimentaire et le matériel nécessaires aux réunions se fera par la porte signalée sur la photographie.

### Route de Verneuil :

Sa rénovation a commencé par des travaux de préparation : les travaux de finition seront réalisés avec la pose d'un enduit bi-couche à émulsion au cours du 2ème trimestre 2011.



### Route de Château – Garnier :

Nos employés communaux ont créé un chemin piétonnier du carrefour de la Rue des Plantes au chemin de la Grande Borne, pour le bien-être des marcheurs qui empruntent cette voie au quotidien.



## SIVOM Gençay - Saint Maurice STATION D'ÉPURATION

Les essais d'étanchéité des bassins ont été effectués.

La mise en place des bacs pour la plantation des végétaux est terminée.



La serre est en construction sur place ; elle sera installée courant mars.

La mise en service est prévue pour septembre / octobre prochains.



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

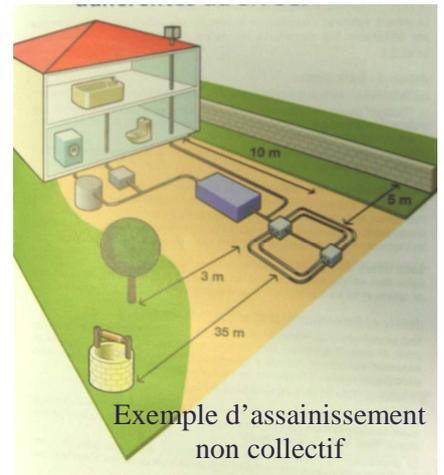
### Nouveau règlement

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 prévoit, à l'article N° 159, l'obligation, lors de la vente d'un bien immobilier de fournir un diagnostic des installations d'assainissement non collectif daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente.

En cas de diagnostic antérieur à 3 ans, ou inexistant, un nouveau diagnostic, à la charge du vendeur, est obligatoire. Les diagnostics réalisés dans le cadre des transactions immobilières ne peuvent être réalisés que par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) du SIVEER sur le territoire des communes qui lui ont transféré cette compétence. \*

En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif (Classement Non Acceptable et Non Acceptable - Point Noir), les travaux de mise en conformité devront être engagés par l'acquéreur dans un délai d'un an après la signature de vente de l'acte.

\* Cas de la commune de Gençay.



### GENDARMERIE et PETITE ENFANCE :

Pour ces deux constructions, les permis de construire sont déposés auprès des services de l'État pour instruction.

## CIRCULATION et ENVIRONNEMENT

### Descendre à Saint-Maurice... Monter à Gençay... La seconde voie...

Bien sûr, il est facile de prendre sa voiture pour aller dans l'une ou l'autre direction.

Mais si, à Saint-Maurice, on peut stationner facilement, il n'en est pas de même quand vous arrivez à Gençay.

Et vous allez pester, vous allez vous énerver parce qu'il n'y a pas une place pour vous. Les déplacements n'ont pas toujours un caractère d'urgence.

Alors, pour ne pas stresser, si vous essayiez de faire ce déplacement à pied en passant par le plan d'eau.

Vous bénéficierez d'une nature magnifique, la rivière avec ses ribambelles de libellules, les étendues enherbées qui protègent et où se développent de nombreux insectes et papillons, l'étendue d'eau calme du plan d'eau ridée par quelques « bufàies » d'un vent capricieux, tous les oiseaux qui habitent les fourrés et les parties boisées qui semblent vous interpeler...

Il est vrai qu'il y a le coteau à escalader, ce qui peut être pénible pour certain(e)s. Cependant, sa réfection a rendu la voie d'accès bien plus confortable à utiliser. La commune souhaite vivement devenir propriétaire du passage qui aboutit près de la pharmacie et qui permettrait, une fois arrivé sur le champ de foire, d'accéder à la place, toujours à pied...

Mais en attendant, profitez de ce havre de nature entre nos deux communes qui peut permettre de joindre l'utile à l'agréable.  
Pensez-y !



Jean-Jacques Chevrier

## L'EAU QUE NOUS BUVONS

*La dernière analyse, prélèvement en date du 23 2 2011 fait apparaître un taux de turbidité et des paramètres microbiologiques conformes à la réglementation en vigueur.*



# Divers

**Le SIMM recrute** des saisonniers « masculins » pour l'entretien des plages et des locaux de la piscine pour l'été prochain (du 25 juin au 1er week-end de septembre). Adresser sa candidature ou se présenter directement à la mairie de Gençay.

## SALLE DU CHÂTEAU D'EAU et OBSÈQUES CIVILES

*Le conseil municipal a pris, suite à une demande formulée par la Fédération de la Vienne de la Libre Pensée, la délibération suivante :*

*si une famille de Gençay nous en fait la demande, nous mettrons gratuitement à sa disposition une salle communale, celle du Château d'eau, pour que cette famille puisse se recueillir lors d'obsèques civiles dans de bonnes conditions.*

### COMMUNIQUÉ DE LA C.P.A.M. :

#### FEUILLES DE SOINS ET AUTRES DOCUMENTS : PENSEZ À LES COMPLÉTER !

**Savez-vous que chaque année la CPAM reçoit près de 10 000 feuilles de soins mal ou non identifiées ?**

La plupart du temps, le n° d'immatriculation est erroné voire absent !

Lorsque de surcroît, le document ne comporte ni nom et prénom, ni adresse, ni numéro de téléphone, nous n'avons aucun autre moyen d'identification. C'est ainsi que chaque année, **2300 documents sont détruits faute de pouvoir être traités**, mais provoquant parallèlement vos réclamations et votre mécontentement pour non paiement de vos frais.

**Pour un traitement rapide de votre dossier, mettez toutes les chances de votre côté !**

Lorsque vous adressez un document quel qu'il soit - feuilles maladie, avis d'arrêt de travail, prescriptions, courriers et autres réclamations - à votre caisse primaire d'assurance maladie, pensez toujours à **indiquer systématiquement votre numéro d'immatriculation** en y ajoutant vos nom, prénom, date de naissance et adresse postale, voire votre n° de téléphone : ces éléments faciliteront le traitement rapide de votre dossier.

## UNE NOUVELLE INTERVENANTE

Nous la croisons tous, elle nous intrigue...

Voici : **Fabienne Plissonneau.**



Depuis le 1er janvier, Fabienne a intégré l'équipe municipale en tant qu'Animatrice Nature et Environnement.

Ce poste est financé par le Conseil régional.

Fabienne est titulaire d'une licence « Tourisme » et d'un Brevet supérieur « Gestion et protection de la nature »

Elle vous fait part de

son travail en pages 7 à 9 de ce bulletin.

Elle est à votre disposition, si vous la rencontrez, n'hésitez pas à lui poser des questions ...

## PASSAGE PRIVÉ : QUI ENTRETIENT ?

*Le passage que tous nous empruntons, vu le raccourci pratique qu'il joue dans la circulation piétonne, est sujet de nombreuses remarques de la part de nos concitoyens.*

**1. Ce n'est pas une rue pour véhicules à moteur ! Certains semblent ne pas l'avoir compris !**

**2. Ce n'est pas non plus un parking public...**

*Ce passage est un lieu privé (3 propriétaires... qui disposent d'un droit de stationnement privatif.*

**3. Oui, il est sale...** Mais, il n'est pas souhaitable que, comme d'autres collectivités locales, la commune de Gençay dilapide l'argent public pour des biens privés !

*Certes, quand nous avons trop « honte », les agents municipaux interviennent... mais, il serait souhaitable que les propriétaires s'en chargent eux-mêmes... ou nous vendent ce passage !*



# Réforme des collectivités locales : loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010



# Réforme

## 1 – Les objectifs et les orientations

**Achèvement de la carte des communautés de communes :** Aucune commune ne pourra rester isolée. Seules trois communes sont concernées dans la Vienne.

**Constitution de communautés d'au moins 5000 habitants :** Seule la communauté du Pays charlois est dans ce cas.

**Cohérence autour des unités urbaines et des bassins de vie.**

**Accroissement de la solidarité financière.**

## 2-Procédure d'élaboration du schéma départemental

**Le Préfet élabore un projet de schéma.** (Avril 2011)

**Les communes, communautés et syndicats** ont trois mois pour donner leur avis, soit juillet 2011.

**La Commission départementale de coopération intercommunale** dispose de quatre mois pour faire des propositions alternatives. Celles qui sont adoptées à la majorité des 2/3 s'imposent et sont intégrées dans le schéma : (novembre 2011).

**Le schéma est arrêté par le Préfet** au plus tard le 31 décembre 2011.

## 3-La Commission départementale de coopération intercommunale

Présidée par le Préfet, elle comprend 42 membres :

**Collège des maires :** 5 représentants des 5 communes les plus peuplées

7 représentants des communes de moins de 1551 habitants

5 représentants des autres communes

**Collège des présidents de communautés :** 17 représentants

**Collège des présidents de syndicats :** 2 représentants

**Collège du conseil général :** 4 représentants

**Collège du conseil régional :** 2 représentants

Les membres des trois premiers collèges sont proposés par l'Association des maires de la Vienne puis nommés par le Préfet. Le conseil général et le conseil régional désignent leurs représentants au scrutin majoritaire.

## 4-Mise en place du schéma : 2012-2013

**Le préfet dispose en 2012 et 2013 de pouvoirs exceptionnels** pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en place le schéma. Il est tenu d'initier les créations, fusions et modifications de périmètres conformes au schéma. Il pourra dans certains cas le faire sans recueillir l'accord des communes.

## 5- Elections municipales de 2014

En principe, dans les communes de plus de 500 habitants(\*), les élections se feront comme dans les communes de plus de 3500 habitants : listes entières respectant la parité. Le ou les conseillers inscrits en tête des listes représenteront leur commune au conseil communautaire (système du fléchage).

Ce nombre de 500, fixé à la demande de l'Association des maires ruraux, peut être encore modifié par le Sénat.

## **ANALYSE TERRITORIALE DU CANTON DE GENÇAY**

Le Conseil Général, l'Association des Maires de la Vienne et la Délégation Régionale de la Poste ont confié à l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire (I.A.A.T.) la réalisation d'une analyse territoriale du canton de Gençay.

Un questionnaire a été distribué dans les boîtes à lettres par les mairies. L'I.A.A.T. a pu traiter 886 réponses exploitables ce qui permet d'obtenir des résultats avec une marge d'erreur faible (3,4%).

Quelques points méritent d'être soulignés.

### Dynamiques démographiques

Les dix communes du canton de Gençay comptent 8194 habitants et 3521 ménages. La densité de la population est faible avec 25 habitants au km<sup>2</sup> (recensement 2007). Trois communes regroupent 52% de la population : Gençay : 20%, Usson-du-Poitou : 16%, Saint-Maurice-la-Clouère : 14%.

Depuis 1999, la population augmente de 0,9% par an, alors que l'augmentation n'est que de 0,7% dans le département et dans la région. Le canton est attractif avec un solde migratoire sur la période étudiée de + 931 habitants. Toutes les communes présentent un solde positif.

La part des personnes de plus de 60 ans (31%) est très supérieure à celle du département (23,4%). La part des enfants de moins de 12 ans (14,1%) est proche de celle du département (13,6%). Les 12-18 ans représentent 7,7% de la population (Département : 8,3%). Enfin la taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes comme dans le département.



# Collectivités

## Activité

Le taux d'emploi des 15-64 ans est élevé (67%) et dépasse de 3,5 points celui de la Vienne. Ce taux d'emploi dépasse même les 70% sur le nord du canton et à Saint-Secondin.

Aussi le taux de chômage (7,4% - 347 demandeurs d'emploi) est inférieur de près de 2 points à celui du taux national.

## Mobilité

La mobilité liée aux déplacements domicile-travail est importante. Plus des 2/3 des actifs habitant sur le canton quittent leur commune de résidence pour aller travailler. Poitiers principalement et dans une moindre mesure Civray et le canton de la Villedieu sont les destinations principales des actifs résidant sur le canton. Gençay et Usson-du-Poitou sont les communes les plus attractives en termes d'emploi pour les actifs venant travailler sur le canton de Gençay. Ainsi, le taux de présence en journée varie fortement d'une commune à l'autre. Si Brion et Magné voient 70% de leurs actifs quitter chaque jour leur commune de résidence, Gençay voit sa population augmenter de 6% les jours de travail.

## Infrastructures

L'enquête met en évidence un gros problème, à savoir l'insuffisance notoire de la couverture haut-débit. Si trois communes sont bien desservies : Gençay, Usson-du-Poitou et Sommières-du-Clain, les autres ne le sont que mal ou moyennement. Cela est grave, car aujourd'hui la couverture haut-débit est la clé du développement économique.

Cette étude aborde bien d'autres points. J'invite ceux qui le souhaitent à prendre connaissance du document complet à la mairie.

Jean Crespin

Même si dans 2 ans..., le marché de Gençay risque d'être relégué fort loin dans les priorités de nos futurs « responsables locaux », nous n'avons pas, nous, aujourd'hui, le même avis.

### **Marché du samedi :**

Les marchés du samedi manquent de dynamisme... Les améliorations pour lutter contre le vent et le froid en hiver n'ont pas attiré plus de clients. Nous avons donc souhaité redonner plus de vie à ce marché., en proposant aux commerçants non sédentaires une animation par mois.

Pour rendre le marché attractif et fidéliser la clientèle, les commerçants remettront à leurs clients, après achat, des tickets numérotés. L'opération commencera chaque début de mois.

Le samedi correspondant à la fin de l'animation, les commerçants procéderont à un tirage au sort, le gagnant recevra alors un lot, variable si possible : cadeau, bon d'achat, bourriche, etc.). Un pot clôturera la manifestation., avec dégustation d'un produit de saison.

Nous envisageons, ces jours-là, des animations du marché plus spécifiques, liées au calendrier, à la disponibilité des animateurs des associations que nous allons solliciter ou à celle des intervenants locaux, souhaitant nous soutenir dans cette action.

Début des animations en avril. Vous êtes attendu(e)s au marché !!!



*Non, ce ne sont pas des pruneaux d'Agen...  
mais des dattes !  
Onctueuses et goûteuses !  
Rien à voir avec la barquette de « trucs »  
farineux et ratatinés...  
Et on les trouve au... marché !*

## ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

A la fin de l'année 2008, la Communauté de Communes a déposé auprès des services de l'Etat (D.R.I.R.E.) son dossier de Zone de Développement Éolien (Z.D.E.). La Z.D.E. définit des zones préférentielles dans lesquelles les bureaux d'étude peuvent étudier la possibilité d'installer un parc éolien. L'électricité produite par les parcs installés au sein d'une Z.D.E. bénéficie du tarif de rachat préférentiel par E.D.F. ; à contrario, un parc peut être construit hors Z.D.E. (dans le cas où il respecte tous les critères environnementaux et paysagers et si le permis de construire est accordé) mais l'électricité est rachetée au prix normal.



Com. de Com.

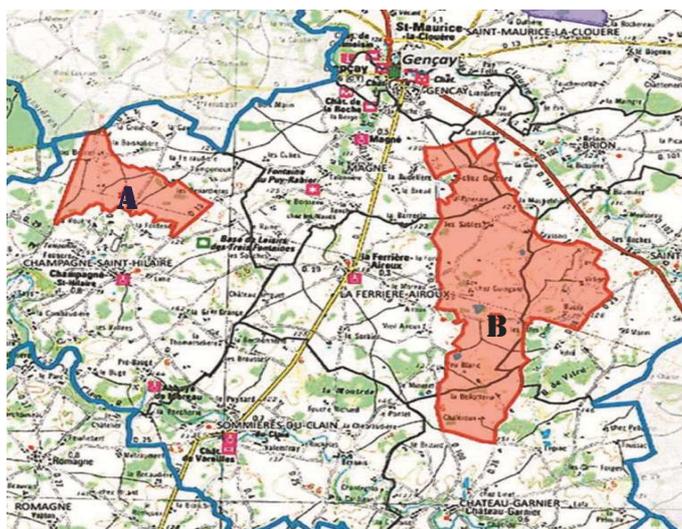
Après 6 mois d'instruction par les services de l'Etat, le Préfet a validé la Z.D.E. du Pays gencéen qui est constituée de deux poches (Château-Garnier et St Maurice la Clouère).

Parallèlement, le Syndicat de Pays a lancé, au printemps 2009, une étude Z.D.E. pour l'ensemble de son territoire y compris le reste du territoire non retenu initialement dans la Zone de Développement du Pays gencéen.

Après plusieurs mois d'étude, sur proposition du cabinet ABIES, deux nouvelles zones ont été retenues sur le territoire du Gencéen :

- 1 zone sur Champagné St-Hilaire, (A)
- 1 zone sur les communes de Brion, Magné, La Ferrière - Airoux, St-Secondin et Château-Garnier (B).

Le dossier est en cours de dépôt auprès des services de l'Etat.



## DES DÉCHETS UN PEU PARTICULIERS... COMMENT LES GÉRER ?

### Collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

### D.A.S.R.I

#### Conditions d'accès au service

- Être un particulier en auto-traitement
- Habiter sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Gencéen



Les déchets produits par un professionnel de santé relèvent de sa responsabilité. Ils ne doivent pas être mis dans la boîte fournie par la Communauté de Communes

#### Comment obtenir votre 1<sup>ère</sup> boîte ?

Les boîtes sont à retirer dans les pharmacies du territoire de la Communauté de Communes du Pays Gencéen sur présentation d'une ordonnance.



#### Comment utiliser votre boîte ?

- introduire les déchets sans forcer,
- ne pas mettre les doigts à l'intérieur de la boîte,
- introduire les déchets côté piquant en premier



- utiliser la **fermeture temporaire** après chaque utilisation,
- arrêter à la limite de remplissage,
- après le remplissage, activer la **fermeture définitive**,
- conserver la boîte dans un endroit ventilé et éloigné de toute source de chaleur,
- ne pas laisser la boîte à la portée des enfants.

#### Déchets acceptés

- déchets piquants, coupants, tranchants : aiguilles, lancettes, seringues ...

#### Déchets refusés

- déchets mous : compresses, cathéters, membranes ...
- médicaments,
- déchets radioactifs,
- emballages ...

#### Que faire de votre boîte pleine ?

- **Amenez** votre boîte pleine dans les pharmacies partenaires de l'opération
- **Repartez** avec une nouvelle boîte.

#### Que deviennent les boîtes ?

La Communauté de Communes du Pays Gencéen a passé un marché avec la société MEDICA 86. Cette société agréée collecte les boîtes dans les pharmacies, les stocke puis elles sont incinérées selon la réglementation en vigueur.



PHARMACIE BENAITEAU GUYONNET,  
1 rue Palataeu 86160 Gencay  
PHARMACIE BERNARD LIAIGRE,  
29 route de Civray 86160 Gencay  
PHARMACIE BIAIS SAUVETRE,  
11 place de l'Eglise 86160 Sommières du Clain

Service gratuit financé et proposé par la Communauté de Communes du Pays Gencéen



# Biodiversité

## QU'EN EST-IL DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE GENÇAY?

Voici plusieurs semaines que j'arpente les rues et les espaces verts de Gençay afin d'établir un état des lieux de la diversité végétale et animale présente sur la commune.

Dans quel but ? Et bien, dans le cadre de la charte « Terre saine » (Ma commune sans pesticides), à laquelle la municipalité a souscrit l'année dernière. Elle s'engage à atteindre plusieurs objectifs : réduction considérable de pesticides, sensibilisation des habitants aux nouvelles pratiques de gestion des espaces verts (fauche tardive, tonte moins rase, aménagements d'îlots de fleurs sauvages), valorisation des paysages, mise en place de circuits de découverte de la biodiversité, chantiers de plantations de haies, ateliers de fabrication de nichoirs avec les scolaires etc. Certaines de ces pratiques ont déjà vu le jour en 2010 et d'autres se poursuivront en 2011 afin de continuer à redonner vie à ces espaces communs.

Par conséquent, et dans le cadre de mes missions, j'ai tout d'abord pris connaissance de l'existant en allant repérer les zones de verdure sur le terrain et à l'aide des plans cadastraux. En effet, dans un premier temps, j'ai répertorié l'ensemble des espaces verts appartenant à la commune de manière à avoir une vue d'ensemble. Par la suite, j'ai procédé à un découpage de cinq zones de la commune : Bourg, Plan d'eau, Nouvelle cité (Guérette des Plantes, Cité de la Guérette), la Liardière et Beausoleil, afin de distinguer les différentes formes de végétation existantes pour ensuite aboutir à une sorte de classements d'espaces (pelouses, haies ornementales, haies champêtres et arbres d'alignement) par zone.

Dans un second temps, j'ai tenté d'identifier les essences composant ces espaces de verdure. Il est évident que les espèces végétales plantées dans le bourg et les quartiers les plus urbanisés comme celui des Plantes de Gençay et de la Guérette des Plantes sont pour la plupart ornementales (laurier palme, thuya...) et sous forme d'arbres alignés (Champ de foire, espace Emilien Fillon) ou de haies mono-spécifiques (composées d'une seule essence).

Néanmoins, certains espaces aménagés comportent des parterres harmonieux mélangeant diverses espèces (plantes aromatiques comme le romarin et la lavande, rosiers, fragons, laurier sauce, érables, bouleaux) et présentant des hauteurs de végétation variées (strate herbacée, arbustive, arborescente) souvent propice à l'accueil de la faune avicole (oiseaux). C'est le cas des devantures du Trésor public ou de l'ancienne prison par exemple.



*Parterre à l'entrée du Trésor public*



*Chèvrefeuille et autres herbes sauvages  
Rue de la Paix*

De plus, parmi les essences présentes en centre bourg ou à proximité, il est possible d'observer et de profiter du parfum (à la belle saison) de certaines espèces arbustives sauvages comme l'églantier, le chèvrefeuille, le prunellier et l'aubépine, mais on les retrouvera plus facilement en bordure de chemins ruraux à la Liardière et Beausoleil.

Evidemment, il faudra attendre la floraison pour bénéficier de leurs délicieux parfums mais la fin de l'hiver approche et il est déjà possible d'apercevoir les feuilles naissantes et les fleurs des prunelliers aussi appelés épine noire ; le chèvrefeuille est également visible.

Concernant l'identification des arbres et arbustes feuillus, la période hivernale n'est pas la plus propice mais certains arbres conservent en partie leur feuillage, c'est le cas du chêne pédonculé, du charme, du hêtre et parfois du tilleul. D'autres espèces présentent un aspect plus dénudé et il faut alors observer de plus près l'écorce et les bourgeons pour tenter de les identifier.